

FICHE PRATIQUE N° 4 DEPLACEMENTS AVEC SON PROPRE VEHICULE

Si une personne utilise son véhicule personnel pour des déplacements liés à l'activité de votre association (déplacement d'un dirigeant, accompagnement de licenciés à une manifestation, mission confiée à un bénévole..), c'est l'assurance du véhicule qui devra intervenir. (les dommages corporels pourront être pris en charge par le contrat Fédéral).

POUR EVITER CE PROBLEME

La F.F.D. a négocié pour vous un contrat « Mission » qui permet à chaque association de garantir les déplacements de ses dirigeants, adhérents et bénévoles pour tous leurs déplacements liés à l'activité de l'association.

AVANTAGES POUR LES DIRIGEANTS

Vous êtes certain que tous les véhicules utilisés sont bien assurés. Votre responsabilité personnelle ne pourra être recherchée pour imprudence.

AVANTAGE POUR TOUS LES MEMBRES ET BENEVOLES

Leur contrat personnel n'est pas impacté en cas d'accident : pas de franchise à leur charge (selon formule choisie), pas de malus à supporter.

Exemples de tarifs pour 3 000 km par an, vous avez le choix entre 2 formules :

- Garantie Responsabilité Civile..... de 188 à 297 € TTC par an
- Garantie Responsabilité Civile + Dommages aux véhicules. de 338 à 489 € TTC par an

DEMANDE DE DEVIS ou de renseignement
par fax au : 05 61 52 88 89 ou par mail : cabinet.alquier.toulouse@mma.fr en précisant :

N° d'affiliation FFD :.....
Nom de l'Association :.....
Nom du Dirigeant :.....
Kilométrage annuel global

Garantie Responsabilité Civile seule
Garantie RC + Dommages aux véhicules

En cas d'accident de la circulation d'un membre de votre association, votre responsabilité de dirigeant peut être recherchée.
En souscrivant Mission Fleet, vous profitez d'une sécurité juridique supplémentaire : le risque de défaut d'assurance disparaît et votre responsabilité en tant que dirigeant est à 100 % assurée.